

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Metz Métropole

COMMUNE de METZ

### PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté PT n° 15/2019 du 02/10/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme de Metz pour une durée de 34 jours consécutifs du 28 octobre à 09h00 au 30 novembre 2019 à 12h00 en mairie de Metz (siège de l'enquête), et à Metz Métropole.

La procédure de modification du PLU a pour objet :

- d'adapter les limites de zonage, le règlement écrit et apporter des compléments à l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de la ZAC du Parc du Technopôle afin de poursuivre le développement de cette zone ;
- de modifier le zonage et le règlement pour permettre la reconversion de l'hôpital Sainte-Blandine ;
- d'effectuer des adaptations du règlement pour :
  - . permettre la mutualisation du stationnement ;
  - . permettre le développement de l'usine d'électricité de Metz, boulevard du Pont-tiffroy ;
  - . permettre la réalisation d'une unité Alzheimer et d'une résidence de logements d'un EPHAD, rue de Belletanche ;
  - . permettre une extension limitée des constructions, rue de Bourgogne ;
  - . accompagner le développement de l'espace TCRM Blida, avenue de Blida ;
  - . assurer la cohérence du règlement sur une même unité foncière, rue des Armoisières ;
  - . intégrer la construction d'aires de stockage des déchets ;
  - . favoriser la densification d'une zone à urbaniser dans les quartiers de Devant-les-Ponts et Patrotte - Metz Nord ;
  - . d'effectuer des adaptations du zonage pour :
    - . supprimer des alignements et marges de recul rue Baudouche / rue du Puymaigre ;
    - . de corriger des erreurs matérielles sur les abris de jardins, la mention de SHON, un alignement, l'occupation du sol d'une zone ainsi que sur une contradiction dans un article.

Monsieur Benoît MATOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- à la Mairie de Metz, 1 place d'armes, 57000 Metz.

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie (adresse ci-dessus) au nom de M. le commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante :  
modification-10-plu-metz@mail.  
registre-numerique.fr

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Metz, siège de l'enquête publique, et à Metz Métropole, les :

- Lundi 28 octobre de 09h00 à 12h00 en mairie de Metz
- Mercredi 6 novembre de 15h00 à 19h00 à Metz Métropole
- Mercredi 13 novembre de 09h00 à 12h00 à Metz Métropole
- Samedi 23 novembre de 09h00 à 12h00 en mairie de Metz
- Samedi 30 novembre de 09h00 à 12h00 en mairie de Metz

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sont les suivantes :

- <https://www.metzmetropole.fr>
- <https://metz.fr>
- <https://www.registre-numerique.fr/modification-10-plu-metz>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en mairie de Metz et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la commune.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

AJL000029361

## METZ METROPOLE

### 1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Relatif au projet de révision du PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN (PDU)

Par arrêté n° PM 01/2019 du 10/10/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Metz-Métropole. Le PDU fixe l'ambition de Metz-Métropole en matière de mobilité à l'horizon 2030, ainsi que les actions qu'elle prévoit de mettre en œuvre à court et moyen terme dans le champ de la mobilité sur son territoire.

Cette enquête est organisée du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019, soit pendant 33 jours consécutifs et se déroulera au siège de Metz-Métropole, siège de l'enquête ainsi que sur l'ensemble de son territoire, à savoir les communes de : Amanvilliers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Aigny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le-Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozé-riuelles, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

La commission d'enquête, nommée par décision du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, est composée comme suit :

- Monsieur Jacques PHILIPPE, en qualité de Président de la commission d'enquête,
- Monsieur Michel GHIBAUDO, en qualité de membre de la commission d'enquête,
- Monsieur Ernest CUPPARI, en qualité de membre de la commission d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission et tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité, BP 55025, 57071 METZ Cedex 3, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi, en dehors des jours fériés.
- dans les mairies des communes membres de la métropole, à savoir : Amanvilliers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Aigny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le-Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozé-riuelles, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy, du 4 novembre 2019 au 6 décembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, en dehors des jours fériés.

Les remarques pourront également être adressées :

- par correspondance, au Président de la commission d'enquête. Les courriers seront à adresser au siège de Metz Métropole, HARMONY PARK, 11 boulevard Solidarité, BP 55025 - 57071 Metz cedex 3, à l'attention de « Monsieur le Président de la commission d'enquête publique portant sur le projet de Plan de Déplacements Urbains révisé ».
- par voie électronique à l'adresse suivante :  
PDU-Metz-Metropole@mail.registre-numerique.fr

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

- <https://www.metzmetropole.fr>
- <https://www.registre-numerique.fr/PDU-Metz-Metropole>

Par ailleurs, la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations aux lieux et horaires suivants :

- **Mairie de Metz**  
Lundi 4 novembre 2019  
Salle Dominique TRABUCCO  
de 15h00 à 18h00  
Samedi 30 novembre 2019  
Petit Salon  
de 09h00 à 12h00
- **Mairie de Peltre**  
Mercredi 6 novembre 2019  
de 17h00 à 19h00
- **Mairie de Saint-Julien-lès-Metz**  
Vendredi 8 novembre 2019  
de 10h00 à 12h00
- **Mairie de Woippy**

Mardi 12 novembre 2019

Salle des Commissions

de 15h00 à 17h00

- **Mairie d'Amanvilliers**

Vendredi 15 novembre 2019

de 15h00 à 17h00

- **Mairie d'Ars-sur-Moselle**

Lundi 18 novembre 2019

de 15h00 à 17h00

- **Mairie de Montigny-lès-Metz**

Vendredi 22 novembre 2019

Salle de la Paix

Espace EUROPA-COURCELLES

de 15h00 à 17h00

- **Mairie de Marly**

Lundi 25 novembre 2019

de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Cuvry**

Mercredi 27 décembre 2019

de 16h30 à 18h30

- **Siège de Metz Métropole,**

**HARMONY PARK,**

**11 boulevard Solidarité**

**BP 55025 - 57071 Metz cedex 3**

Vendredi 6 décembre 2019

de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête publique, le Président de la Commission d'enquête adressera son rapport et ses conclusions motivées au président de Metz-Métropole, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête : au siège de Metz-Métropole, dans les mairies de chacune des 44 communes dans lesquelles s'est tenue l'enquête et au siège de la Préfecture de la Moselle. Ils seront également tenus à la disposition du public en version dématérialisée sur le site internet de Metz Métropole :

<https://www.metzmetropole.fr>  
A l'issue de l'enquête publique, et au vu du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, le projet de PDU de Metz Métropole sera ajusté pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées ainsi que de l'autorité environnementale et pourra être adopté par Metz Métropole, autorité compétente en la matière.

AJL000029343

### La Préfecture de la Moselle communique

#### Avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (C.D.A.C.)

Réunie le 23 octobre 2019, la C.D.A.C. a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de 12 pistes de ravitaillement et de 952 m<sup>2</sup> d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises à l'enseigne « Drive E. Leclerc », Parc d'activités « Hauconcourt-Talange », à Hauconcourt, par la S. C.I. IMMO B.

Cet avis sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

AJL000029552

### La Préfecture de la Moselle communique

#### Avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (C.D.A.C.)

Réunie le 23 octobre 2019, la C.D.A.C. a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création d'un supermarché à l'enseigne « Norma » de 1 100 m<sup>2</sup> de surface de vente (secteur 1), 21, Avenue Marchande, à Grosbliederstroff, par NORMA S.A.R.L.

Cet avis sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

AJL000029551



Envoyer vos  
annonces légales

[ajl@lasemaine.fr](mailto:ajl@lasemaine.fr)